



Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2023-2025



SICOTRAL

2 voie de chaume
88260 LERRAIN
03 29 07 53 18
contact.sicotral@orange.fr
sicotral-vosges.com

SOMMAIRE

Introduction	3
1 Présentation du SICOTRAL	4
1.1 Le territoire du SICOTRAL	4
1.2 Les compétences du SICOTRAL	4
1.3 La redevance incitative	5
2 Le diagnostic et les objectifs	6
2.1 Bilan des tonnages	6
2.2 Evolution depuis 2010.....	6
2.3 Objectifs 2025 et 2031	7
3 La gouvernance du PLPDMA.....	9
3.1 La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).....	9
3.2 L'équipe projet	9
4 Les fiches actions du PLPDMA.....	11
Calendrier prévisionnel des actions	41
Glossaire	42

Introduction

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) élaboré par la Région Grand Est a pour vocation d'orienter et coordonner l'ensemble des actions menées tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés afin d'améliorer la prévention, le recyclage et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, et professionnels, produits sur le territoire. Ce plan a été décliné au niveau du département vosgien, avec la décision de confier le portage d'un Plan départemental de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) au syndicat de traitement départemental EVODIA à compter du 1^{er} janvier 2020. A la suite d'un diagnostic réussi et de deux années d'exercice (2020 et 2021), le choix a été fait de désengager EVODIA de ce plan et de confier les missions liées à la prévention des déchets aux dix structures de collecte des Vosges, dont le SICOTRAL.

Le SICOTRAL est une collectivité sobre en déchet qui ne ressemble pas à la moyenne du département des Vosges. C'est pourquoi le SICOTRAL s'appuiera sur son bilan de 2021 pour définir les objectifs du PLPDMA 2023-2025.

Le PLPDMA du SICOTRAL est constitué des éléments suivants :

- Présentation du SICOTRAL
- Le diagnostic et les objectifs
- La gouvernance du PLPDMA
- Les fiches actions du PLPDMA

1 Présentation du SICOTRAL

1.1 Le territoire du SICOTRAL

Le territoire du SICOTRAL couvre 25 % de la superficie du département des Vosges pour environ 23 000 habitants soit 7 % de la population Vosgienne. Le SICOTRAL est donc un territoire à dominante rurale avec de petites communes. Seules 3 communes dépassent 1 000 habitants et aucune ne dépasse 1 800 habitants. Les 102 communes adhérentes se répartissent sur trois EPCI différents :

- Toutes les communes de la Communauté de Communes des Vosges côté Sud-Ouest
- 32 communes de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire
- 13 communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal

Carte du SICOTRAL



Figure 1: Territoire couvert par le SICOTRAL

1.2 Les compétences du SICOTRAL

Le SICOTRAL assure la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés en régie. La collecte comprend trois services :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte,
- La collecte sélective des déchets recyclables en points d'apport volontaire. Il existe deux types de conteneurs : des conteneurs pour le verre et des conteneurs pour les emballages recyclables,

- La gestion haut de quai et bas de quai de cinq déchèteries. Elles sont situées à Lamarche, Monthureux-sur-Saône, Darney, Dompaire et Bains-les-Bains.

Le SICOTRAL a transféré la compétence traitement à EVODIA.

1.3 La redevance incitative

Le SICOTRAL a mis en place la redevance incitative depuis le 1^{er} janvier 2009. Cette facturation a permis de réduire la quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées. Elle encourage les habitants à trier davantage, à composter et à consommer autrement.

Cette tarification se compose d'une part fixe et d'une part variable. La part fixe permet de financer entre autres le service des déchèteries et la collecte sélective du verre et des emballages recyclables. Pour la part variable, elle est composée d'une part à la levée et d'une part au poids. Le schéma ci-dessous explique le système de pesée embarquée permettant de facturer les usagers en fonction de l'utilisation du service.

La pesée embarquée

1/ **Identification** : Chaque bac est équipé d'une puce qui permet lors de son ramassage d'identifier son utilisateur.

2/ **Pesée** : Les bacs sont pesés de manière automatique en lisant la puce lors du levage **avant** et **après** avoir été vidés.

3/ **Gestion des informations** : Le système informatique du camion associe à chaque usager le poids d'ordures ramassées, les données sont enregistrées dans une base informatique.

4/ **Facturation** : Edition d'une facture détaillée, 2 fois par an.



Figure 2: Principe de fonctionnement de la pesée embarquée

2 Le diagnostic et les objectifs

2.1 Bilan des tonnages

Tonnages collectés	Total 2021	Ratio (%)
Verre	1 208	11%
Papiers	219	2%
Papiers et emballages	1 599	15%
Déchèterie (hors gravats)	5 966	54%
OMr	1 976	18%
DMA (total)	10 968	

Tableau 1: Tonnages de déchets collectés par le SICOTRAL en 2021

2.2 Evolution depuis 2010

Evolution des tonnages en kg/habitant	2010	2021	Evolution
Verre	48,33	53,22	+ 10,11 %
Papiers et emballages	51,80	80,09	+ 54,62 %
Déchèterie (hors gravats)	107,90	261,37	+ 142,24 %
OMr	97,55	87,05	- 10,76 %
DMA (total)	305,57	481,72	+ 57,65%

Tableau 2: Evolution des tonnages de déchets collectés entre 2010 et 2021

Globalement, la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) a augmenté de plus de 50% entre 2010 et 2021. Dans le même temps, le SICOTRAL s'est agrandi et la population collectée est passée de 14 424 habitants en 2010 à 22 700 habitants en 2021.

Malgré cette hausse importante, les quantités de DMA collectées par le SICOTRAL en 2021 restent inférieures à la moyenne du département des Vosges de 505 kg/hab./an.

Pourtant cette évolution à la hausse ne reflète pas nos efforts en matière de prévention des déchets.

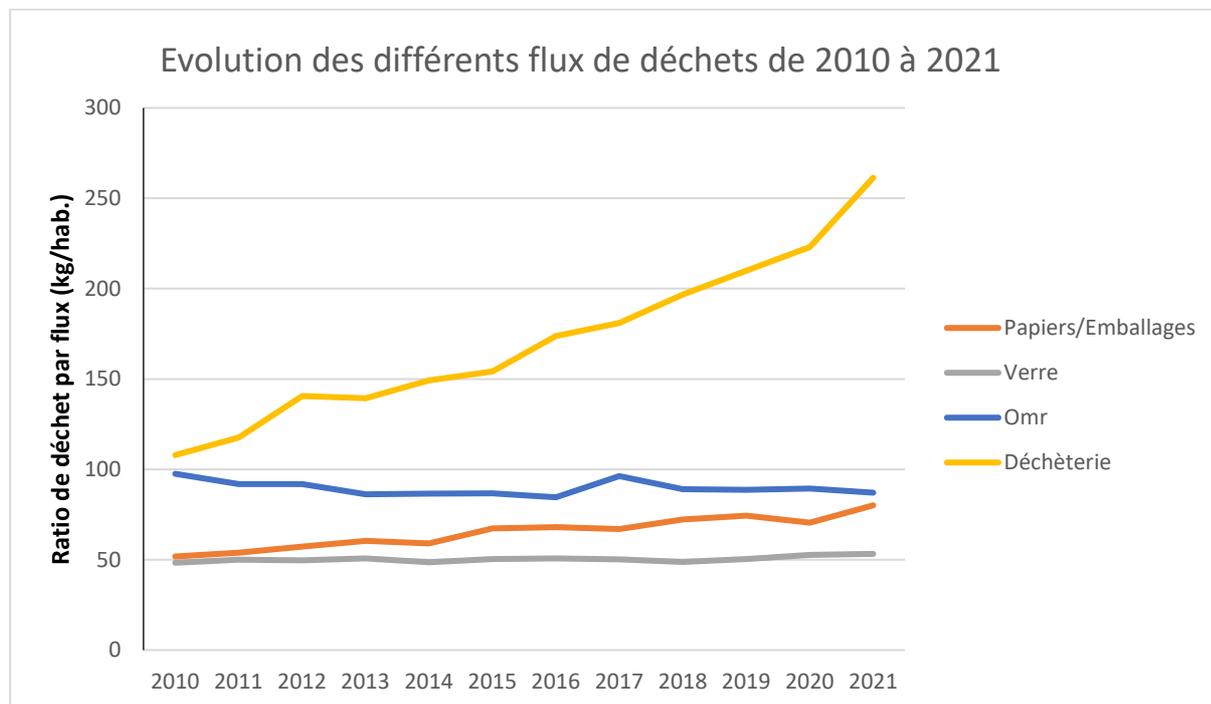


Figure 3: Evolution des différents flux de déchets collectés entre 2010 et 2021

En effet, comme le montre la figure n°3, l'augmentation des DMA est principalement liée à l'augmentation des tonnages collectés en déchèterie.

2.3 Objectifs 2025 et 2031

Les choix en matière de réduction des déchets sur le territoire du SICOTRAL ont porté leurs fruits notamment en matière de réduction des OMR (87 kg/hab.) et de performance de recyclage. Afin de fixer des objectifs atteignables, il a été décidé de partir du niveau de départ du SICOTRAL en 2021. Les tableaux suivants présentent les objectifs au regard des obligations réglementaires.

	2021	2025	Réduction attendue	2031	Réduction attendue
	<i>Kg/hab.</i>	<i>Kg/hab.</i>	%	<i>Kg/hab.</i>	%
Omr	87,05	84	-3,5 %	80	-8,1%
Papiers et Emballages	80,09	78	-2,6%	74	-7,6%
Verre	53,22	53	0%	53	0%
Déchèterie (hors gravats)	261,37	235	-10%	225	-13,9%
Total DMA	481,73	450	-6,6%	435	-9,7%

Tableau 3: Objectifs du SICOTRAL pour 2025 et 2031 en kg/hab.

	2021	2025	Réduction attendue	2031	Réduction attendue
	<i>Tonnage</i>	<i>Tonnage</i>	t	<i>Tonnage</i>	t
Omr	1976	1907	-69	1816	-160
Papiers et Emballages	1818	1770	-48	1670	-148
Verre	1208	1208	0	1208	0
Déchèterie (hors gravats)	5966	5334	-632	5107	-859
Total DMA	10968	10 215	-753	9874	-9874

Tableau 4: Objectifs du SICOTRAL pour 2025 et 2031 en tonnes

3 La gouvernance du PLPDMA

3.1 La Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES)

L'article R. 541-41-22 impose la constitution Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) par la collectivité, qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat.

Par délibération en date du 5 octobre 2022, le comité syndical du SICOTRAL a constitué la CCES de la manière suivante :

- 8 élus du SICOTRAL dont les 4 vice-présidents du SICOTRAL
- Des techniciens et ambassadeur du tri

Cette commission est, à ce jour, présidée par M. ADAM Christian, Président du SICOTRAL.

Elle se réunira à minima une fois par an afin d'assurer sa mission annuelle obligatoire et en 2025 afin d'évaluer et réorienter le PLPDMA.

L'animateur du PLPDMA est chargé du secrétariat de la CCES.

3.2 L'équipe projet

Afin de mettre en œuvre le plan de la manière la plus efficace possible, une équipe projet est constituée et le rôle de chacun est défini ainsi :

L'animateur du PLPDMA

Il est chargé de prévention des déchets au Sicotral :

- Coordonner l'équipe projet et assurer le bon pilotage des actions de préventions menées
- Animer les relais et entretenir les partenariats
- Être le référent du PLPDMA et de son suivi
- Proposer des orientations stratégiques du PLPDMA
- Faire le lien avec l'élu référents et la CCES
- Organiser et animer les réunions de l'équipe projet et de la CCES

Les animateurs de proximité

- Communiquer auprès des différents publics-cibles
- Mettre en œuvre le volet opérationnel des actions

La CCES

Sa composition est décrite précédemment et elle a pour mission de :

- Participer à la construction des fiches actions
- Donner un avis sur les actions
- Donner un avis sur le projet et les révisions du PLPDMA
- Donner un avis sur chaque bilan annuel du PLPDMA
- Evaluer les résultats du programme en 2025 et le réorienter si besoin

Le président de la CCES

Il est élu par l'ensemble des collèges de la CCES et a les missions suivantes :

- Participer aux travaux de la CCES et présider celle-ci ;
- Assurer le pilotage quotidien avec l'animateur du PLPDMA
- Être force de proposition auprès de la CCES et de l'équipe projet
- Contribuer à mobiliser les acteurs (politiques, professionnels, associatifs...)
- Assurer la validation des différentes étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre du PLPDMA
- Garantir la collaboration et l'implication des élus du territoire

4 Les fiches actions du PLPDMA

Sommaire des actions

Axe 1 : Déployer la valorisation de proximité des biodéchets et déchets verts	
Action 1	Déployer les sites de compostages partagés
Action 2	Accompagner le compostage en établissement
Action 3	Maintenir la promotion du compostage et du lombricompostage
Action 4	Donner la possibilité de broyer ses déchets verts
Action 5	Développer le compostage et le jardinage au naturel dans les espaces verts communaux
Axe 2 : Renforcer le réemploi, la réutilisation et la réparation	
Action 6	Accompagner à la création de Repair'café
Action 7	Renforcer le réemploi sur les déchèteries
Action 8	Promouvoir les recycleries
Action 9	Encourager le don, les zones de gratuité
Axe 3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire	
Action 10	Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire
Action 11	Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective
Action 12	Impliquer les commerces et restaurateurs dans la réduction du gaspillage alimentaire
Axe 4 : Réduire la nocivité des produits utilisés	
Action 13	Sensibiliser les professionnels à l'utilisation de couches lavables
Action 14	Encourager les parents à l'utilisation des couches lavables
Action 15	Sensibiliser le public féminin aux protections féminines réutilisables / lavables
Action 16	Former au jardinage au naturel
Axe 5 : Promouvoir l'éco-consommation	
Action 17	Réduire les déchets des manifestations
Action 18	Développer l'éco-exemplarité des collectivités/entreprises
Action 19	Promouvoir l'achat en vrac
Action 20	Défi zéro déchet dans les écoles
AXE 6 : Réduire les déchets des activités économiques	
Action 21	Développer les réseaux d'acteurs de la réparation
Action 22	Les éco-défis des artisans
AXE transversal : La communication autour de la prévention des déchets	
Action 23	Sensibiliser les particuliers au travers d'animations
Action 24	Participer aux semaines thématiques nationales

AXE 1 : DÉPLOYER LA VALORISATION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS ET DÉCHETS VERTS

Objectifs :

- Permettre à un maximum de personnes en habitat collectif et individuel de pouvoir composter ses déchets alimentaires
- Valoriser l'intérêt du jardinage au naturel en utilisant les déchets verts et donner l'opportunité aux habitants d'utiliser les déchets verts au Jardin (broyage, mulching...)
- Réduire la part de biodéchets dans les ordures ménagères résiduels (OMr) et de déchets verts en déchèterie
- Accompagner les professionnels dans une autre gestion de leurs espaces verts
- Développer des publics relais
- Détourner 15% des biodéchets des ordures ménagères à l'horizon 2025 (selon le PRPGD et la loi TEPCV)

Partenaires présentés :

Communes du territoire du Sicotral, Conseil Départemental, Conseil Régional, établissements touristiques, acteurs de l'habitat collectif, entreprises de travaux d'entretien des espaces verts, jardiniers professionnels, structures de réinsertion professionnelles, magasins spécialisés de jardinage, réseau compost citoyen...

ACTION 1 : DÉPLOYER LES SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉS

Contexte :

Les déchets organiques représentent environ 20% des OMr. L'action prioritaire est de réduire le gaspillage alimentaire mais certains déchets organiques ne peuvent être réduits et doivent être traités, la meilleure solution étant le compostage de proximité.

En outre, la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets le 1er janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets en France (collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc.)

Le Sicotral poursuivra la mise en place du compostage partagé

Description :

- Poursuivre l'installation des composteurs partagés en pieds d'immeubles, villages, cimetières... en mettant à disposition le matériel nécessaire, des outils de communication et la formation des référents de site.
- Se servir de l'expérience acquise avec les sites de compostage déjà mis en place pour rassurer et lever les freins au déploiement du compostage collectif.
- Assurer le suivi et la pérennité des sites déjà installés

Public cible : habitants, communes du territoires...

Indicateurs :

Nombre de sites de compostage partagé installés

Nombre de formations de référents de site

Nombre de personnes formées

Budget alloué à l'action

ACTION 2 : ACCOMPAGNER LE COMPOSTAGE EN ÉTABLISSEMENT

Contexte :

Note : seront identifiés comme étant des “établissements”, toutes les structures équipées d’une cuisine centrale/collective ou dont l’approvisionnement se fait par une cuisine centrale/collective. Les structures de tourisme seront également considérées comme établissements (campings, hôtels, restaurants commerciaux)

Les établissements peuvent bénéficier du même accompagnement que pour l’installation de site de compostage partagé. Le compostage autonome en établissement doit cependant constituer une finalité à l’élimination des biodéchets. En effet, ceux-ci doivent avant tout être réduits. C’est pourquoi, les établissements qui souhaitent être accompagnés pour l’installation d’un site de compostage devront travailler sur la réduction de leur gaspillage alimentaire.

Description :

- Accompagner les établissements dans les différentes étapes de l’installation de site de compostage.

Publics cibles : écoles, collèges, lycées, EHPAD, centre de loisirs...

Indicateurs :

Nombre de site de compostage en établissement installé

Nombre de formation de référents de site

Nombre de personnes formées

Tonnage évité

Budget alloué à l'action

ACTION 3 : MAINTENIR LA PROMOTION DU COMPOSTAGE ET DU LOMBRICOMPOSTAGE INDIVIDUEL

Contexte :

Le Sicotral propose depuis des années une offre de composteurs et lombricomposteurs individuels auprès de ses habitants. Pour le moment, le Sicotral s'approvisionnait en composteurs via le marché départemental proposé par Évodia.

Description :

- Poursuivre l'offre de composteurs et de lombricomposteurs individuels auprès de ses habitants.
- Participer à la quinzaine nationale du compostage.
- Assurer la promotion de ce dispositif via le Sicotral info, le site internet et la page facebook auprès de la population du territoire. La communication devra être ludique et accessible pour permettre de diffuser les bonnes pratiques en matière de compostage aux habitants.
- Privilégier l'achat de composteur fabriqué localement.

Public cible : les usagers

Indicateurs :

Nombre de composteurs distribués

Nombre de lombricomposteurs distribués

Nombre d'animation réalisée

Nombre de personnes sensibilisées

Nombre de communication

Budget alloué à l'action

ACTION 4 : DONNER LA POSSIBILITÉ DE BROyer SES DÉCHETS VERTS

Contexte :

Les déchets verts représentent 6% des tonnages de déchets collectés par le Sicotral. C'est un flux important en déchèterie pour lequel des solutions de gestions de proximité existent.

En effet, les déchets verts représentent une ressource pour les jardins et l'ensemble des espaces verts. Ils ont également une grande utilité dans les composteurs mais sont souvent difficiles à trouver.

Ainsi, le Sicotral souhaite promouvoir le jardinage au naturel et proposer des solutions de broyages aux habitants. De plus, le Sicotral a reçu une réponse favorable de l'Ademe pour être subventionné pour l'achat d'un broyeur dans le cadre d'un AAP Biodéchet.

Description :

- Etudier les besoins du territoire par l'intermédiaire d'une enquête et mettre en place la façon la plus adaptée pour broyer les déchets verts des particuliers
- Permettre aux usagers de récupérer le broyat afin de l'utiliser dans leur jardin ou leur composteur.
- Construire des partenariats afin de réutiliser au maximum les déchets verts

Public cible : particuliers

Indicateurs :

Nombre de campagne de broyage

Tonnage de déchets verts évités

Budget alloué à l'action

ACTION 5 : DÉVELOPPER LE COMPOSTAGE ET LE JARDINAGE AU NATUREL DANS LES ESPACES VERTS COMMUNAUX

Contexte :

Les espaces communaux représentent une part importante de production de déchets verts sur le territoire. Les communes peuvent aussi être un relais efficace pour sensibiliser les habitants et promouvoir les pratiques de jardinage au naturel.

Description :

- Former les agents communaux à la gestion raisonnée des espaces verts
- Accompagner les communes dans la mise en place d'un système de broyage mutualisé.
- Permettre aux communes d'entrer dans le dispositif d'accompagnement à la mise en place de site de compostage partagé ou autonome en fournissant du broyat.

Public cible : communes du territoire

Indicateurs :

Nombre de communes bénéficiaires

Nombre de personnes formées

Budget alloué à l'action

AXE 2 : RENFORCER LE RÉEMPLOI, LA RÉUTILISATION ET LA RÉPARATION

Objectifs :

- Améliorer la part de réemploi et de réutilisation sur le territoire du Sicotral
- Favoriser et valoriser la répartition des produits
- Promouvoir les structures liées au réemploi, à la réutilisation et à la réparation

Partenaires présentés :

Eliss, le conseil départemental, la chambre des métiers et de l'artisanat, animateurs de plans climat air et énergie, les éco organismes...

ACTION 6 : ACCOMPAGNER À LA CRÉATION DE REPAIR CAFÉ

Contexte :

Un Repair Café est un lieu permettant à chacun de réparer ses outils et matériels, entourés de bénévoles passionnés et compétents. La réparation se fait alors en collectif, et permet d'allonger la durée de vie du produit.

Le déploiement de Repair Café sur le territoire répond à une réelle demande et les associations à l'initiative sont volontaires pour un accompagnement en visibilité.

Description :

- Accompagner la création de Repair'Café sur la partie communication et relais
- Encourager et soutenir à la création de Repair'Café associatif
- Valoriser les Repair'Cafés créés ou déjà existants

Publics cibles : particuliers et professionnels de la réparation

Indicateurs :

Nombre de repair'café soutenu

Nombre de personnes sensibilisées

Nombre de communication

ACTION 7 : RENFORCER LE RÉEMPLOI SUR LES DÉCHÈTERIES

Contexte :

Le Sicotral dispose de 4 espaces réemploi sur ses déchèteries. Les objets mis de côté sont récupérés par l'association Eliss (ex Minos), structure de l'économie sociale et solidaire, pour être revendus dans sa recyclerie.

Description :

- Renforcer la communication sur les déchèteries avec un affichage incitant les usagers à privilégier le réemploi.
- Améliorer la qualité des flux détournés en formant nos agents au métier de valoriste.

Publics cibles : Structure du réemploi, gardien de déchèterie, usagers

Indicateurs :

Tonnage d'objets détournés

Nombre d'agents formés

ACTION 8 : PROMOUVOIR LES RECYCLERIES

Contexte :

Le Sicotral travaille en partenariat avec Eliss (ex. Minos) depuis plus de 10 ans. Depuis 2021, 4 déchèteries sur 5 sont équipées d'une zone réemploi.

Description :

- Communiquer sur les recycleries du territoire en utilisant les différents canaux de communication : Sicotral infos, site internet, réseaux sociaux...
- Encourager l'achat en recyclerie en proposant de chèque cadeau pour la recyclerie d'Eliss à Monthureux-sur-Saône à l'occasion de tombolas organiser par les associations du territoire.

Cibles : le grand public

Indicateurs :

Nombre de communications sur le sujet

Nombre de chèques distribués

Budget alloué à l'action

ACTION 9 : ENCOURAGER LE DON, LES ZONES DE GRATUITÉ

Contexte :

De nombreux usagers arrivent en déchèterie avec des objets ou des matériaux qui peuvent être réutiliser. Ils expriment souvent leur regret de jeter ça dans la benne

Description :

- Proposer des zones de gratuité sur certaines déchèteries ou d'autres matériaux pourraient être valorisés comme des carrelages, des planches...
- La zone de gratuité est un moyen de sensibiliser la population au réemploi des objets, et ainsi de permettre aux ménages :
 - de réaliser des économies
 - de réduire leur production de déchets

Cibles : le grand public

Indicateurs :

Nombre de zone de gratuité

Nombre de publications sur le sujet

AXE 3 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Objectifs :

- Contribuer à réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici 2025
- Sensibiliser les habitants au gaspillage alimentaire à travers la valorisation des restes de repas
- Accompagner les acteurs de la restauration collective à réduire le gaspillage alimentaire.
- Former ces acteurs afin qu'ils puissent-être relais au sein de leur structure.

Partenaires présentés :

Ecoles, collèges, lycée, EHPAD, restaurateurs...

ACTION 10 : SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Contexte :

Chaque année en France, plus de 10 millions de tonnes de déchets alimentaires sont produits. Sur le territoire du Sicotral, cela représente en moyenne 14 kg/hab./an dont 3 kg de produits encore emballés. Ce gaspillage pèse sur le budget des ménages à hauteur de 109€/personne/an. La loi TEPCV insiste sur l'importance de la lutte contre le gaspillage alimentaire pour réduire la production des biodéchets à la source notamment au travers de la communication auprès des citoyens dans le cadre des programmes locaux de prévention.

Description :

- Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire lors d'évènements, développer des outils de communication et informer sur les outils existants.

Public cible : le grand public

Indicateurs :

Nombre d'animations réalisées

Nombre de personnes sensibilisées

Nombre de supports de communication diffusés

Budget alloué à l'action

ACTION 11 : RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

Contexte :

Le gaspillage alimentaire en restauration collective représente en moyenne entre 150 et 200 g de biodéchets/repas/convive, dont une grande majorité est consommable. Dans le cas de la restauration scolaire, cela représente près de 70 g/repas/personne en primaire, 135 g/repas/personne au collège, 150 g/repas/personne au lycée.

Depuis 2016, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte impose aux collectivités disposant d'un restaurant collectif d'engager des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. Cela permet de réduire les pertes alimentaires et financières, mais aussi d'améliorer le comportement alimentaire des convives et la qualité des repas proposés (approvisionnement local, agriculture raisonnée etc.).

Description :

- Fédérer les parties prenantes autour d'un projet d'établissement : phase de concertation de la direction et du personnel (gestionnaire, enseignants, équipe de cuisine et plonge, agents techniques ...). Accompagner l'établissement dans un diagnostic déchets global en plus des biodéchets.
- Organiser des campagnes de pesées pour quantifier le potentiel gaspillé. Proposer des préconisations pour réduire le gaspillage alimentaire.
- Mettre en lien ces acteurs avec les ressources locales (Conseil Départemental avec Agrilocal). Former le personnel et les convives à la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Valoriser la part compostable (en lien avec l'action 2 : accompagner le compostage en établissement)
- Développer les partenariats avec les associations luttant contre le gaspillage alimentaire.

Public cible : écoles, collèges, lycées, maisons de retraite, toute structure disposant d'une restauration collective...

Indicateurs :

Nombre d'établissements accompagnés

Nombre d'agents mobilisés

Nombre d'animation réalisées

Budget alloué

ACTION 12 : IMPLIQUER LES COMMERCE ET RESTAURATEURS DANS LA RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Contexte :

En France, les pertes et gaspillages alimentaires représentent 10 millions de tonnes par an, pour une valeur commerciale théorique de 16 milliards d'euros et environ 3 % des gaz à effet de serre de l'activité française. La chasse au gaspillage est un des leviers majeurs pour une restauration durable. Réduire les pertes, en ajustant les quantités aux besoins réels, c'est préserver l'environnement, mais c'est aussi faire des économies.

Description :

- Sensibiliser les commerces alimentaires à mettre en œuvre des actions permettant de réduire les pertes alimentaires (amélioration des pratiques de commande, stockage, préparation, don des invendus aux associations, promotion des produits proches de la date limite de consommation en fin de vie...).
- Sensibiliser les restaurateurs aux bonnes pratiques et à la proposition du « gourmet bag ».
- Développer les dispositifs de récupération, transformation, don des invendus des commerces.
- Fournir un lot de gourmets bag au restaurateur qui servira de communication.

Public cible : commerces, restaurateurs, marchés

Indicateurs :

Nombre de structures impliquées

Nombre de gourmets bag distribués

Budget alloué

AXE 4 : RÉDUIRE LA NOCIVITE DES PRODUITS UTILISES

Objectifs :

- Concernant les textiles sanitaires :
 - Accompagner les professionnels à l'utilisation des couches lavables.
 - Sensibiliser les parents à utiliser les couches lavables.
 - Former les relais (assistantes maternelles, sages-femmes etc.) pour promouvoir l'utilisation des couches lavables.
 - Sensibiliser les femmes à l'utilisation de textiles sanitaires lavables.

- Concernant la nocivité des produits du quotidien :
 - Sensibiliser le grand public à l'utilisation de produits d'entretien, de soin et d'hygiène, moins générateurs de déchets et moins nocifs pour la santé et l'environnement.

Partenaires présentis : Assistantes maternelles, sages femmes, crèches, EHPAD...

ACTION 13 : SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS À L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES

Contexte :

De la naissance à la propreté, un enfant utilise en moyenne jusqu'à 3 800 couches. Les impacts environnementaux des couches jetables sont principalement liés à la matière utilisée pour les fabriquer, aux substances intégrées dans les couches pour limiter les odeurs ou augmenter leur absorption et à la fin de vie des couches.

Description :

- Communiquer auprès des professionnels de la petite enfance sur les bienfaits de l'utilisation des couches lavables
- Informer les EHPAD sur les moyens de protection lavables existants

Public cible : structures de la petite enfance, EHPAD, maisons de retraite

Indicateur :

Nombre de communications

ACTION 14 : ENCOURAGER LES PARENTS À L'UTILISATION DES COUCHES LAVABLES

Contexte :

Dans la poubelle moyenne d'un habitant du Sicotral, on retrouve encore 4 kg de couches jetables. Ce gisement pourrait être évité par l'utilisation de couches lavables. Dans la continuité de la sensibilisation des professionnels, le Sicotral souhaite encourager les particuliers à l'utilisation des couches lavables. Par ailleurs, suite au dernier sondage prévention d'Évodia en 2016, plus d'un tiers des Vosgiens serait favorable à l'utilisation des couches lavables moyennant un accompagnement spécifique.

Description :

- S'appuyer sur les retours d'expérience en structures collectives pour encourager les parents à développer cette pratique.
- Promouvoir l'achat de couches lavables par le biais de subventions (10 subventions de 100€ pour 12 couches)

Public cible : parents

Indicateurs :

Nombre de parents sensibilisés

Nombre de subventions attribuées

Nombre de communications

Budget alloué

ACTION 15 : SENSIBILISER LE PUBLIC FÉMININ AUX PROTECTIONS FÉMININES RÉUTILISABLES

Contexte :

En moyenne, 15 000 protections féminines sont utilisées puis jetées dans la vie d'une femme. Suite aux récentes études, les consommatrices se tournent de plus en plus vers des alternatives plus durables et sans risques pour leur santé.

Description :

- Favoriser l'achat de protections féminines réutilisables via des subventions (30€ de subvention pour 60€ d'achat pour 20 familles).
- Communiquer auprès des collèges sur l'utilisation des protections féminines lavables par le biais de l'infirmière scolaire.

Public cible : femmes

Indicateurs :

Nombre de personnes sensibilisées

Nombre de communications

Nombre de subventions attribuées

Budget alloué

ACTION 16 : SENSIBILISER AU JARDINAGE AU NATUREL

Contexte :

Les déchets verts ont un intérêt considérable pour le bien être des jardins et l'ensemble des espaces verts. Ils permettent également une réduction des coûts pour le jardinier (évite l'achat de produits phytosanitaire) comme pour la collectivité (évite les coûts de traitement). De plus, l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires vont amener un changement non négligeable dans les pratiques qu'il convient d'accompagner.

Description :

- Créer des partenariats avec des structures pratiquant le jardinage au naturel (les foyers ruraux par exemple)
- Communiquer sur les animations promouvant le jardinage au naturel
- S'appuyer sur la semaine du jardinage pour des animations dans les écoles

Public cible : jardiniers professionnels, agents communaux, prestataires d'entretien des espaces verts...

Indicateurs :

Nombre de communications

Nombre de personnes sensibilisées

Nombre d'animation réalisée

AXE 5 : PROMOUVOIR L'ÉCO-CONSOMMATION

Objectifs :

- Sensibiliser les Vosgiens aux avantages économiques et écologiques d'une consommation responsable.
- Accompagner les Vosgiens dans l'application d'éco-gestes au quotidien.
- Promouvoir les systèmes d'échanges (dons, échanges, vente d'occasions...).
- Accompagner les organisateurs de manifestations à mettre en place des actions de réduction des déchets.

Partenaires présentés:

Milieu associatif, organisateurs d'évènements, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, bailleurs sociaux, communes...

ACTION 17 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ISSUS DES MANIFESTATIONS

Contexte :

Selon l'ADEME, une manifestation moyenne de 5 000 personnes générerait 2,5 tonnes de déchets et consommerait 1 000 kWh d'énergie et 500 kg de papier. Au-delà des impacts positifs, les manifestations peuvent générer aussi des pressions sur l'environnement et les ressources naturelles. Il convient donc d'intégrer, dès la conception d'une manifestation, la réduction des déchets et de l'utilisation de matières premières.

Description :

- Développer des outils de communication permettant d'aider à l'organisation de manifestations « zéro déchet » :
 - Comment se procurer des gobelets réutilisables ?
 - Quelles signalétiques ?
- Diffuser ces informations auprès des communes adhérentes

Public cible : organisateurs de manifestations, quelle que soit son échelle et sa thématique

Indicateurs :

Nombre d'événements accompagnés

Nombre de participants aux événements

Nombre de partenaires mobilisés

Budget alloué à l'action

ACTION 18 : DÉVELOPPER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DES COLLECTIVITÉS ET ENTREPRISES

Contexte :

Le SICOTRAL tend à sensibiliser ses agents à la réduction des déchets afin d'être exemplaire et souhaite accompagner les collectivités et les entreprises qui souhaiteraient être accompagnées dans la gestion de leurs déchets

Description :

- Accompagner les collectivités et autres structures à la mise en place d'actions de réduction des déchets.
- Sensibiliser le personnel sur le tri des déchets, à l'utilisation de produits d'entretien et cosmétiques naturels,
- Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire, le compostage etc.

Public cible : collectivités, entreprises...

Indicateurs :

Nombre de structures accompagnées

Nombre d'agents sensibilisés

ACTION 19 : PROMOUVOIR L'ACHAT EN VRAC

Contexte :

L'éco-consommation ou consommation responsable est un mode de consommation qui tient compte des aspects environnementaux mais aussi sociaux d'un produit ou d'une ressource. Il s'agit donc d'un engagement personnel qui peut commencer par l'adoption de gestes simples, comme limiter l'achat des produits jetables, des produits avec emballage, favoriser l'achat de produits d'occasion et le don.

En 2016, seulement 12% de la population vosgienne avait pour habitude le recours au don de leurs objets/produits encore d'usage. Près d'un tiers de la population vosgienne ne pratique pas l'achat d'occasion.

Description :

- Communiquer sur les bienfaits de l'achat en vrac et sur les initiatives allant dans ce sens sur le territoire.

Public cible : grand public

Indicateurs :

Nombre de communications sur le sujet

ACTION 20 : DÉFI ZÉRO DÉCHETS DANS LES ÉCOLES

Contexte :

Le Sicotral sensibilise les élèves des établissements de son territoire depuis de nombreuses années. L'école de Escles avait été remarquée par EVODIA dans leur rubrique « les vosgiens qui font bien ». L'idée est de diffuser ces bonnes pratiques à d'autres écoles du territoire.

Description :

- Proposer aux établissements scolaire un dispositif d'accompagnement à la mise en place d'une pratique « zéro déchets »
- Faciliter le partage d'expérience entre les écoles
- Se servir du concours papier dans les écoles pour promouvoir les achats « zéro déchets » (crayon Woody, colle rechargeable, cahiers recyclables...)

Public cible : établissements scolaires

Indicateurs :

Nombre d'écoles accompagnées

Nombre d'élèves sensibilisés

Budget alloué à l'action

AXE 6 : RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Objectifs

- Accompagner les professionnels et collectivités dans la réduction de leurs déchets
- Valoriser les métiers favorisant la réduction des déchets
- Apporter des solutions concrètes de gestion des déchets aux professionnels

Partenaires présentés

Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Groupement d'intérêt Public, collectivités adhérentes.

ACTION 21 : DÉVELOPPER LES RÉSEAUX D'ACTEURS DE LA RÉPARATION

Contexte :

Le label « Répar'acteur » proposé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et le label « Qualirépar » proposé par Ecosystem permettent de promouvoir les métiers de la réparation. Ils permettent d'une part de soutenir des emplois locaux liés à la réduction des déchets en favorisant la réparation plutôt que le remplacement d'objets. D'autre part, ces labels permettent une valorisation de l'activité en elle-même et de l'image de la profession.

Description :

- Soutenir le déploiement et la visibilité de ces labels. Valoriser les artisans labellisés.
- Apporter un soutien à la CMA et à Ecosystem dans le déploiement de ces labels.

Public cible : Réparateurs professionnels

Indicateurs :

Nombre de communications

Nombre d'artisans labellisés

Part des artisans réparateurs labellisés

Budget alloué à l'action

ACTION 22 : LES ÉCO-DÉFIS DES ARTISANS

Contexte :

Afin de permettre aux artisans de contribuer à la protection de l'environnement, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat a développé les « éco-défis ». Une liste d'actions est proposée aux artisans par la CMA, sur diverses thématiques relatives à l'écologie, dont la réduction des déchets. Selon leur corps de métiers, les artisans s'engagent donc à déployer une partie de ces actions et à en mesurer l'efficacité.

Les éco-défis sont déployés en partenariat avec une collectivité locale, souvent une commune ou communauté de communes, dans une logique de proximité.

Description :

- Apporter l'expertise du Sicotral afin de faciliter la compréhension des actions par les artisans.
- Créer de nouveaux défis adaptés aux artisans et aux objectifs du territoire Vosgien.
- Apporter un appui sur le déploiement des actions sélectionnées par les artisans.

Public cible : Artisans

Indicateurs :

(En plus des indicateurs spécifiques aux actions des « éco-défis »)

Nombre d'artisans engagés dans les éco-défis, au total et par catégorie de métiers

Nombre d'actions accompagnées par le SICOTRAL

Budget alloué à l'action

AXE TRANSVERSAL : LA COMMUNICATION AUTOUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

ACTION 23 : SENSIBILISER LES PARTICULIERS AU TRAVERS D'ANIMATIONS

- Sensibilisation jardinage au naturel, compostage, gaspillage alimentaire...
- Mettre en valeur les repair'cafés, les ateliers d'autoréparation de vélos, les acteurs relais souhaitant promouvoir ces pratiques (bailleurs sociaux par exemple)
- Ateliers participatifs pour fabriquer des produits tels que : liquide vaisselle, pierre blanche, dentifrice, déodorant... à partir d'ingrédients naturels.
- Déployer la sensibilisation des entreprises et collectivités.

ACTION 24 : PARTICIPER AUX SEMAINES THÉMATIQUES NATIONALES

- Semaine Européenne de Réduction des Déchets, Semaine du Développement Durable, Semaine de compostage de proximité, Semaine des alternatives aux pesticides, Semaine du goût, Semaine de la petite enfance, ...
- Organiser des évènements en lien avec les semaines thématiques.

Calendrier prévisionnel des actions

		2023	2024	2025
Axe 1: Déployer la valorisation de proximité des biodéchets et déchets verts				
Action 1	Déployer les sites de compostages partagés			
Action 2	Accompagner le compostage en établissement			
Action 3	Maintenir la promotion du compostage et du lombricompostage			
Action 4	Donner la possibilité de broyer ses déchets verts			
Action 5	Développer le compostage et le jardinage au naturel dans les espaces verts communaux			
Axe 2: Renforcer le réemploi, la réutilisation et la réparation				
Action 6	Accompagner à la création de Repair'café			
Action 7	Renforcer le réemploi sur les déchèteries			
Action 8	Promouvoir les recycleries			
Action 9	Encourager le don, les zones de gratuité			
Axe 3: Lutter contre le gaspillage alimentaire				
Action 10	Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire			
Action 11	Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective			
Action 12	Impliquer les commerces et restaurateurs dans la réduction du gaspillage alimentaire			
Axe 4: Réduire la nocivité des produits utilisés				
Action 13	Sensibiliser les professionnels à l'utilisation de couches lavables			
Action 14	Encourager les parents à l'utilisation des couches lavables			
Action 15	Sensibiliser le public féminin aux protections féminines réutilisables / lavables			
Action 16	Former au jardinage au naturel			
Axe 5: Promouvoir l'éco-consommation				
Action 17	Réduire les déchets des manifestations			
Action 18	Développer l'éco-exemplarité des collectivités/entreprises			
Action 19	Promouvoir l'achat en vrac			
Action 20	Défi zéro déchet dans les écoles			
AXE 6: Réduire les déchets des activités économiques				
Action 21	Développer les réseaux d'acteurs de la réparation			
Action 22	Les éco-défis des artisans			
AXE transversal : La communication autour de la prévention des déchets				
Action 23	Sensibiliser les particuliers au travers d'animations			
Action 24	Participer aux semaines thématiques nationales			

Glossaire

AAP : Appel À Projet

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

CCES : Commission Consultative d'Élaboration et de suivi

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

ELISS : Écosystème Local d'Inclusion Social et Solidaire (ex. MINOS à Monthureux-sur-Saône)

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

EVODIA : Établissement Vosgien d'Optimisation des Déchets par l'Innovation et l'Action

OMr : Ordures Ménagères résiduelles

PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PRPGD : Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets

SICOTRAL : Syndicat mixte de COLlecte et de TRaitement des déchets ménagers et Assimilés de la région de Lerrain

TEPCV (loi) : Transition Écologique Pour une Croissance Verte